

DÉCRYPTAGE

# Écologie et pouvoir d'agir



LES COLLECTIONS DU F3E

# ENJEUX SUR



“ *Un nouveau regard sur les aliments, non plus seulement comme une marchandise, mais aussi comme un droit humain, une nécessité vitale* ”



**SERGI ESCRIBANO**

ESPAGNE

# 07

## BIENS COMMUNS ALIMENTAIRES

**CONTRÔLE SOCIAL,  
GOUVERNANCE LOCALE ET  
ÉCOFÉMINISME COMME  
LEVIERS DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE DES SYSTÈMES  
ALIMENTAIRES URBAINS**



La vulnérabilité des systèmes alimentaires écologiques urbains face aux urgences climatiques et à la transition énergétique rend nécessaire de cultiver des approches créatives qui donnent lieu à de nouveaux récits dans le secteur alimentaire également. Dans ce contexte, **les biens communs prennent de l'importance en tant qu'alternative pour la gouvernance et le contrôle social des éléments structurels et stratégiques de l'alimentation.**

## **Systèmes alimentaires urbains** **dans la planification urbaine**

La production alimentaire dans les zones urbaines présente des défis majeurs en termes d'accès aux ressources nécessaires à la production et à la reproduction des aliments : la fertilité des sols, la qualité de l'eau, la disponibilité des équipements pour la production et la transformation des aliments, l'accès aux marchés et le changement climatique sont actuellement des contraintes structurelles à prendre en compte.

Les villes, en tant que zones densément peuplées, sont depuis leur création des zones de consommation qui dépendent fortement des importations d'énergie, d'eau et de nourriture. Le développement d'infrastructures pour leur approvisionnement a historiquement fait l'objet de fortes tensions en raison du coût élevé et de l'impact environnemental de leur réalisation (lignes à haute tension, réservoirs, marchés), ainsi que des intérêts spéculatifs de certains groupes d'intérêt.

Dans ce contexte, les villes ont planifié leur développement urbain ou leurs infrastructures d'approvisionnement en énergie et en eau avec plus ou moins de succès. Par contre, **il existe seulement quelques dizaines d'expériences de milieux urbains dans le monde qui se sont attaqués à la planification de leur système alimentaire.** L'augmentation de la population urbaine, qui selon les prévisions de l'ONU atteindra 68% de la population mondiale en 2050, soulève des interrogations sur l'avenir des villes et sur leurs limites matérielles de développement (territoriales, énergétiques ou alimentaires). D'une manière générale, les politiques alimentaires municipales sont sous-représentées tant en termes de nombre d'expériences que de poids économique dans les politiques publiques locales mises en œuvre. Cependant, on observe un changement de tendance dans la conception des politiques urbaines, ainsi qu'une prise en compte croissante de l'alimentation dans ces territoires. Au niveau international, cet effort s'est cristallisé en 2015 au sein du Pacte de Milan sur

# BIENS COMMUNS ALIMENTAIRES

l'alimentation soutenable des villes, une déclaration non contraignante parrainée par la FAO et signée par plus de 200 villes dans le monde.

La souveraineté alimentaire dans les villes est donc une question de plus en plus d'actualité. La vulnérabilité des systèmes alimentaires urbains repose aujourd'hui sur deux défis majeurs.

D'une part, **la transition écologique des systèmes alimentaires**. L'agriculture industrielle, l'élevage et la pêche sont responsables de 23% des émissions totales de gaz à effet de serre. Cet impact élevé montre la forte dépendance des systèmes alimentaires aux combustibles fossiles, tant pour la production que pour la transformation, la conservation et la distribution des aliments. L'absence de cadres réglementaires consensuels pour faciliter une transition énergétique juste au sein de tous les éléments du système afin de se conformer à l'Accord de Paris<sup>1</sup> accroît l'incertitude quant à la viabilité future d'un système alimentaire mondialisé et fortement industrialisé.

D'autre part, **l'accès universel à une alimentation de qualité n'est pas garanti aujourd'hui**, comme le démontrent les plus de 820 millions de personnes qui, selon la FAO, souffrent de la faim et de la malnutrition, dont 70% sont des femmes et des filles. Cette réalité inégalitaire est aggravée par l'augmentation du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adultes en milieu urbain. Parmi les nombreux facteurs qui contribuent à cette dualité absurde, soulignons la volatilité des prix des denrées alimentaires, résultat des tensions commerciales entre les grandes puissances (Chine, Russie, Union Européenne, États-Unis), et les comportements financiers spéculatifs appliqués aux marchés internationaux des denrées alimentaires. Dans ce contexte, des conflits tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou celle de la bande de Gaza par Israël contribuent à créer les conditions d'une hausse des coûts de l'énergie ou d'une spéculation sur les denrées alimentaires de base, rendant l'accès à l'alimentation plus difficile pour les populations les plus vulnérables de la planète.

Ainsi, les systèmes alimentaires urbains, à différentes échelles et à différents niveaux, font face à ces défis avec une grande vulnérabilité, basée en particulier sur les externalités négatives liées au fait de concevoir la nourriture comme une simple marchandise. **Il est urgent de consolider et de construire un changement d'approche, un nouveau regard sur les aliments, non plus seulement comme une marchandise,**

---

1 Nations unies, Accord de Paris, 2015, le premier accord universel et juridiquement contraignant sur le changement climatique, adopté lors de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) en décembre 2015.

**mais aussi comme un droit humain, une nécessité vitale**, un élément déterminant de la culture des peuples et une ressource renouvelable qui façonne nos paysages.

La transition des systèmes alimentaires urbains doit répondre aux défis environnementaux et de justice sociale, en échappant à la logique d'accumulation du pouvoir technologique et financier déjà entre les mains d'un nombre limité d'entreprises transnationales<sup>2</sup>. Dans ce sens, deux stratégies ont été identifiées pour accompagner la transition alimentaire vers un modèle plus résilient.

Premièrement, **développer la souveraineté alimentaire, en tant qu'un ensemble de propositions qui placent les droits humains et les droits de la nature au centre des systèmes alimentaires**. Il s'agit de s'orienter vers des modèles durables territorialisés qui réduisent l'empreinte carbone de la production, de la conservation et de la distribution des aliments en **rapprochant les espaces de production de ceux de la consommation**. À l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, Via Campesina a défini la souveraineté alimentaire comme « le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies soutenables de production, de distribution et de consommation alimentaires, garantissant le droit à l'alimentation pour l'ensemble de la population, sur la base de petites et moyennes productions, dans le respect de leurs propres cultures et de la diversité des modes paysans, pêcheurs et autochtones de production agricole, de commercialisation et de gestion des espaces ruraux, au sein desquels les femmes jouent un rôle fondamental ».

Deuxièmement, **comprendre le système alimentaire comme un bien commun**, une nouvelle approche qui intègre les dimensions tangibles et intangibles de l'alimentation. Concevoir l'alimentation comme un bien commun, c'est aller au-delà du concept traditionnel de marchandise pour **reconnaître non seulement l'importance productive mais aussi reproductive des systèmes alimentaires**. Le passage d'une approche productive à une approche reproductive signifie également reconnaître et projeter dans le futur les formes traditionnelles de gouvernance communautaire qui, depuis l'époque romaine, ont permis aux agent-e-s impliqué-e-s de contrôler les ressources nécessaires à la reproduction des systèmes alimentaires. Concevoir l'alimentation comme un bien commun nous permet de construire une alternative au dilemme du public-privé, afin de proposer la gestion commune des systèmes alimentaires.

---

2 Quatre grandes entreprises (Monsanto/Bayer, Dow/Dupont, Syngenta et Limagrain) représentent 66 % du marché mondial des semences en termes de poids économique. Cette concentration de pouvoir est aggravée par la fusion de ces entreprises avec des transnationales de la chimie, la concentration de la distribution alimentaire (Walmart, Sainsbury's, Carrefour, Mercadona) et l'entrée de grands acteurs non alimentaires (Facebook, Amazon) dans le secteur.

# BIENS COMMUNS ALIMENTAIRES

## **Territorialisation des systèmes alimentaires urbains**

Au sein des territoires, la problématique de l'espace et des éléments biotiques et abiotiques<sup>3</sup> qui s'y trouvent doit être prise en compte, afin de reconnaître la dynamique des interactions socio-écologiques et leurs interdépendances, par exemple, la capacité des êtres humains à transformer et à contrôler l'environnement, dans lequel s'exercent le pouvoir sur l'entourage et l'assujettissement entre les humains. Il s'agit également de l'appropriation ou de la domination de certains espaces physiques, y compris les biens matériels et immatériels, la faune, la flore, les hydrocarbures, l'eau, l'oxygène et tout ce qui reconnaît que l'empreinte matérielle et carbone de ceux qui ont le plus compromet les opportunités de ceux qui ont le moins.

Il convient de noter qu'en ce sens, les mouvements qui proposent un certain type de construction politique, sociale, économique et/ou culturelle sur le territoire sur lequel ils interagissent, entrent nécessairement en conflit avec un « autre » qui conteste, façonne et contrôle également le territoire ; la « construction d'un type de territorialité signifie presque toujours la destruction d'un autre type de territorialité, de sorte que la plupart des mouvements socio-territoriaux sont formés à partir de processus de territorialisation et de déterritorialisation »<sup>4</sup>.

Cette reterritorialisation de l'alimentation urbaine a trois composantes fondamentales de proximité qui ont été perdues aujourd'hui dans le système agro-industriel mondialisé :

- Première proximité : **l'agroécologie**, entendue comme une forme de production alimentaire qui intègre la production agricole, l'élevage et la sylviculture sur un même territoire. L'objectif est de générer un système circulaire renouvelable, dans lequel les intrants et les extrants énergétiques sont minimisés.
- Deuxième proximité : **les chaînes alimentaires courtes**, qui rapprochent les centres de production agricole et animale des centres de transformation alimentaire, réduisant ainsi l'empreinte carbone à ce stade de l'industrialisation agroalimentaire.

---

3 Nous considérons les facteurs abiotiques comme les éléments du territoire, physiques ou chimiques, qui le façonnent, tels que le climat, les sols, la pluie, etc.

4 Mançano Fernandes, Bernardo (2005), « Movimientos socio-territoriales y movimientos socio-espaciales » in Observatorio Social de América Latina, N°16, CLACSO, Buenos Aires. Page 279. Traduction du F3E.

- Troisième proximité : **les circuits courts de commercialisation**, qui réduisent la distance entre la production, la transformation et la consommation, afin que les consommateurs et consommatrices bénéficient de denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle, organoleptique, environnementale, sociale et culturelle.

En Espagne, il existe un large éventail d'expériences alimentaires territorialisées dont le poids économique et social par rapport au système agroalimentaire national n'est malheureusement pas très significatif. La mise en œuvre de cette transition alimentaire nécessite des politiques municipales accompagnées d'actions aux niveaux régional, étatique et européen afin de pouvoir s'attaquer à la transformation des éléments structurels des systèmes alimentaires.

## **Les communs alimentaires : une réconciliation écologique entre la campagne et la ville**

Bien qu'ils aient aujourd'hui retrouvé leur pertinence, les communs alimentaires sont présents dans nos territoires ruraux et urbains depuis l'Antiquité. C'est dans les zones rurales que survivent la gestion communautaire ancestrale des forêts, des pâturages ou des ressources halieutiques, ainsi que les tâches communautaires d'entretien des infrastructures agricoles telles que les canaux d'irrigation ou les routes. Ces pratiques restent coutumières dans de nombreux territoires et bénéficient parfois d'une protection forale<sup>5</sup> et de systèmes de gouvernance qui en garantissent le respect, comme c'est le cas dans les zones rurales de Navarre ou de Galice. Dans les environnements urbains également, les communs alimentaires survivent en tant que culture organisationnelle de certain-e-s acteurs et actrices publiques et privées de l'alimentation qui sont stratégiques pour les systèmes alimentaires de nos villes. Dans certains espaces de marchés alimentaires, comme la Tira de Contar<sup>6</sup> à Valence, les réseaux de marchés municipaux ou les marchés de vente directe, des formes de gouvernance communautaire coexistent avec des structures décisionnelles formelles.

5 Le régime foral (en espagnol : régimen foral) désigne en Espagne l'ensemble des institutions et ordres juridiques propres de l'ancien royaume de Navarre et des territoires historiques basques de l'Alava, de Biscaye et du Guipuscoa (source : Wikipédia).

6 Marché d'origine ancestrale des producteurs et productrices de la Vega de València pour la vente directe, en gros, de leurs produits alimentaires.

# BIENS COMMUNS ALIMENTAIRES

La valorisation des communs alimentaires et leur intégration socio-écologique dans le cadre de la nouvelle génération de communs urbains sont les deux facteurs déterminants de la transition alimentaire. En croisant les systèmes alimentaires territorialisés avec l'approche des communs alimentaires, nous obtiendrons des systèmes basés sur les valeurs de durabilité, de démocratie, d'universalité et d'inaliénabilité. En reliant les expériences communautaires de distribution alimentaire dans les villes avec les espaces communautaires de production et de transformation à proximité, nous obtiendrons des systèmes alimentaires territorialisés. Il semble donc approprié **d'appeler au dialogue entre les mouvements pour les communs, essentiellement urbains, et les mouvements pour la souveraineté alimentaire, essentiellement ruraux**, afin de cultiver des propositions politiques qui renforcent la résilience de nos systèmes alimentaires, ainsi que des territoires et des personnes qui les soutiennent.

## **L'écoféminisme comme approche structurelle des communs alimentaires**

La conception des politiques alimentaires urbaines pour la transition vers des systèmes soutenables doit intégrer l'approche écoféministe. La reconnaissance du rôle des femmes dans les systèmes alimentaires traditionnels et contemporains reste un impensé qui ne constitue pas seulement une dette symbolique, mais aussi la nécessité qui permet d'étendre l'approche écoféministe à tous les agent·e·s de la chaîne agroalimentaire. À souligner :

- **L'éco-dépendance des systèmes alimentaires.** L'approche reproductive est une approche intrinsèquement agroécologique, qui conçoit les systèmes alimentaires à partir de cadres qui prennent en compte les limites matérielles de la planète et proposent des conceptions circulaires qui intègrent les aliments dans les écosystèmes naturels. Une approche alternative à la logique extractiviste des systèmes agricoles grands consommateurs d'eau, de sol et d'énergie.
- **La socio-dépendance des systèmes alimentaires.** Une approche soutenable implique de concevoir les relations entre les acteurs et actrices de la chaîne alimentaire d'un point de vue collaboratif et non compétitif, en plaçant le soin des personnes au centre et pas seulement la maximisation du profit économique.
- **Une approche fondée sur les droits** pour tous les acteurs et toutes les actrices impliquées dans les systèmes alimentaires, avec une attention particulière pour les femmes. La reconnaissance formelle des droits des femmes dans les

systèmes alimentaires reste limitée, y compris en Europe, où les femmes ont assumé des rôles « invisibles » visant à créer les conditions de la production et de la reproduction alimentaires : gestion de l'entreprise agricole ou de pêche, conservation des aliments et cuisine, entre autres. La reconnaissance formelle de ces rôles implique une reconnaissance juridique.

## **Une étude de cas : Valence, vers une transition alimentaire écologique et durable**<sup>7</sup>

L'écosystème agroalimentaire de Valence est constitué d'une série d'éléments matériels et immatériels, de propriété publique, privée et communautaire, qui interagissent les uns avec les autres pour former un système alimentaire dynamique et complexe, où les relations de pouvoir prévalent sur le bien commun de la société et du territoire dans lequel il est basé. En 2015, le conseil municipal de Valence a entamé un processus visant à consolider une politique alimentaire municipale, qui jetterait progressivement les bases de la transition vers un environnement agroalimentaire local plus équitable, plus durable et plus sain. En plus de ce travail local, la FAO a déclaré Valence capitale mondiale de l'alimentation durable en 2017 et a reconnu en 2019 les terres irriguées historiques de la Horta de Valencia comme système important du patrimoine agricole mondial (SIPAM). En somme, **une reconnaissance du travail ancestral d'hommes et de femmes qui, avec leurs pratiques, ont maintenu un territoire vivant jusqu'à aujourd'hui**, et de la lutte des mouvements sociaux pour la préservation de la Horta face aux politiques spéculatives qui ont guidé le développement urbain de la ville au cours des dernières décennies.

Dans ce cadre, la transition vers des modèles alimentaires plus équitables et écologiquement soutenables, ainsi que le renforcement de sa résilience dans un contexte de changement climatique et de désertification, passe par l'identification et la valorisation des communs alimentaires tangibles et intangibles, à caractère stratégique pour la ville. Parmi le patrimoine matériel stratégique, nous identifions les personnes (agriculteurs, agricultrices, pêcheurs, pêcheuses, consommateurs et consommatrices) de notre région métropolitaine, leurs territoires d'activité tels que la Horta de Valencia (production agricole), le lac de l'Albufera (pêche artisanale et production de riz), le port de pêche (artisanal et chalutier) et sa zone côtière

---

7 Département de l'Agriculture, de l'Alimentation durable et des Cultures maraîchères de la Mairie de Valence, « Estrategia agroalimentaria València 2025 », 2018. En espagnol.

# BIENS COMMUNS ALIMENTAIRES

(aquaculture traditionnelle), ainsi que le réseau de marchés municipaux et le centre logistique représenté par MercaValencia et sa « Tira de contar ». À ces éléments s'ajoute le réseau des petites et moyennes entreprises de transformation et de commercialisation de produits alimentaires (PME). Tous ces éléments constituent le système agroalimentaire de la région métropolitaine de Valence, sans lequel la ville ne pourrait pas s'alimenter de manière durable.

Dans tous ces éléments stratégiques, les communs alimentaires constituent une majorité invisible. Ressources naturelles, territoires, patrimoines, formes de gouvernance et de gestion se cristallisent dans un ensemble communautaire qui est rarement étudié et caractérisé comme un système. Dans le domaine du patrimoine agroalimentaire immatériel, nous considérons comme stratégiques les connaissances des pêcheurs et pêcheuses, des agriculteurs et agricultrices en matière de production alimentaire soutenable ainsi que leurs formes de gestion coutumières, telles que la Real Acequia de Moncada, le Tribunal de Las Aguas, la Comunitat de Pescadors de El Palmar ou la Marina Auxiliante del Cabanyal<sup>8</sup>. Il existe également de nouveaux cadres juridiques et des initiatives politiques qui tentent de renforcer le contrôle social du système alimentaire, comme la « Stratégie alimentaire de Valence », le « Conseil alimentaire de Valence », la « Loi de la Huerta » ou la déclaration du système d'irrigation de cette dernière en tant que SIPAM.

---

8 Exemples vivants de gestion communautaire dans la ville de Valence, tels que les communautés d'irrigation (Acequia de Moncada et Tribunal de las Aguas) ou les communautés de pêche (El Palmar ou Marina Auxiliante).



# REMERCIEMENTS

---

## COORDINATION DE L'OUVRAGE

Isabelle Moreau, Armelle Barré - F3E  
Avec l'appui d'Elise Idir, Santiago  
Hidalgo Sanchez et Vanessa Gautier

---

## ACCOMPAGNEMENT À LA COORDINATION

Vladimir Ugarte - Empodera  
Consultores

---

## ILLUSTRATIONS

Fatma Laadhari

---

## GRAPHISME

Nicolas Folliot

---

## ISBN

978-2-491388-07-2

Dépôt légal : avril 2024

---

## RÉDACTION DES ARTICLES

Idriss Yousif Abdalla Abaker  
Blanca Bayas  
Zoé Bouahom  
Elena Brito Herrera  
Diego Escobar Diaz  
Sergi Escribano  
Georgine Kengne Djeutane  
Ratna Mathur  
Habib Ali Mohammed Mousa  
Guillaume Quelin  
Manuela Royo Letelier  
Jiji Sebastian  
Naseem Shaikh  
Sembala Sidibe  
Alitzel Velasco Burgunder

---

## TRADUCTIONS ET INTERPRÉTARIAT

Sabrina Asis  
Anne-Marie Cervera  
Caroline Fraisse  
Marion Guérin  
Sarah Mackley  
Corinne Taylor

---

Cette publication bénéficie d'un soutien de l'Agence Française de Développement.

Les idées et les opinions qui y sont présentées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement.

AVEC LE SOUTIEN DE





Ce document est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d’Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International.

Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer ce document au public. Néanmoins, vous devez respecter les conditions suivantes : vous devez citer le nom de l’auteur original de la manière indiquée par l’auteur ou autrice de l’œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d’une manière qui suggérerait qu’ils ou elles vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l’œuvre); vous n’avez pas le droit d’utiliser ce document à des fins commerciales; vous n’avez pas le droit de modifier, de transformer ou d’adapter ce document. Le texte intégral du contrat est disponible à l’adresse suivante : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Comment et pourquoi lier écologie et pouvoir d'agir quand on évoque les enjeux de solidarités en général et les enjeux de solidarité internationale en particulier ?

*Écologie et pouvoir d'agir* a pour objectif de défricher la thématique pour le réseau du F3E.

En donnant la parole à des contributrices et contributeurs issu-e-s de 6 pays différents, le F3E a cherché à montrer une diversité d'approches, qui ont un comme point commun l'articulation entre enjeux écologiques et justice sociale.

Pendant presque un an, les autrices et auteurs des 9 articles réunis dans l'ouvrage ont échangé leurs points de vue avant de se lancer dans l'écriture. Le produit de ces échanges se trouve entre vos mains : des commentaires enrichissant les articles ont été préservés pour montrer les articulations entre les différentes positions.

En guise de conclusion, l'ouvrage propose des recommandations élaborées par les participantes et participants à une journée dédiée à la présentation de ces articles fin 2023, qui ont été enrichies du regard des contributrices et des contributeurs.

Que vous soyez impliqué-e dans une organisation de la société civile, dans une collectivité territoriale, que vous travailliez en France ou à l'international, cet ouvrage est fait pour vous !



17, rue de Châteaudun  
75009 Paris, France  
T : 33 (0) 1 44 83 03 55  
M : f3e@f3e.asso.fr  
f3e.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

